

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 09 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 8

Ayant donné pouvoir : 6

Votants : 14

Présents : Mr BODIN Jean-Michel, Mme DUPUY Valène, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisabeth, Mr DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme RODRIGUES Marine, Mr TRIGNOL François.

Excusés : Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mr CHANET Jean-Pierre, Mr GENEAU Philippe, Mr GALINAT Arthur, Mme LE DIGABEL Laetitia.

Pouvoirs : Mme BON Amélie donne pouvoir à Mme DUPUY Valène.

M. CHANET Jean-Pierre donne pouvoir à M. DESCAMP Jean-Marie.

Mme DELTEIL Stéphanie donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique.

M. GALINAT Arthur donne pouvoir à Mr TRIGNOL François.

M. GENEAU Philippe donne pouvoir à Mme COUSIN Elisa.

Mme LE DIGABEL donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa.

Absent : Mr BENOITON Olivier.

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2022-041

Objet : Dissolution du SIVS, transfert de personnel et transfert de l'actif/passif.

Madame le Maire présente la délibération du 6 juillet 2022 relative à la dissolution du SIV et au transfert du personnel et de l'Actif / Passif à la commune de Montignac.

Pour rappel :

- Le transfert de la totalité de l'actif et du passif du SIVS à la Commune de Montignac,
- La validation de la reprise de deux agents du SIVS et la création des emplois correspondants par le CDG 24,
- Enfin le transfert des archives du syndicat vers la Commune de Montignac.

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la proposition de dissolution du SIVS.
- Acte le vote des délégués du 6 juillet 2022.
- Adhère au nouveau système de fonctionnement.

Le Maire,
Valène DUPUY



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en Préfecture,
Et de la publication, le 15/09/2022

Le Maire
Valène DUPUY

